

## **RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2018**

### **" BÉBÉ MERGUEZ DÉCOUVRE LE MONDE "**

#### **ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS**

L'association "Le Raid Tolkien" organise un concours photographique, libre et gratuit dans le cadre de son festival : Cidre et Dragon.

Le concours se déroule du 16 juin au 31 août 2018.

#### **ARTICLE 2- THÈME**

Bébé Merguez découvre le monde

#### **ARTICLE 3 –CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce concours est gratuit et ouvert à tous.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours et de la publication des résultats.

Les photos doivent être postées dans les commentaires de l'annonce du concours sur la page Facebook du festival.

Les images doivent mettre en scène la peluche de Merguez, la mascotte du festival.

Il y a 2 catégories : avec et sans retouche numérique.

#### **ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION**

Les photographies seront évaluées par les internautes, les deux images ayant obtenues le plus de "j'aime" seront déclarée gagnante, une dans chaque catégorie.

#### **ARTICLE 5 : PRIX**

Il n'y a pas de dotation officielle, mais de petits cadeaux pourront être attribués aux meilleurs "œuvres".

#### **ARTICLE 6 : ANNONCE DES RÉSULTATS**

Les photos gagnantes feront l'objet du publication spéciale sur la page Facebook du festival et sur le site de l'association.

## **ARTICLE 7 : REMISE DES PRIX**

Les gagnants retireront leur prix pendant le festival les 15 et 16 septembre 2018 à Merville-Franceville.

## **ARTICLE 8 : EXCLUSIONS**

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

## **ARTICLE 9 : DROIT À L'IMAGE**

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

## **ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉS**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure l'association se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## **ARTICLE 11 : OBLIGATIONS**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.